

Pour diffusion immédiate

Récente publication de l'IRIS : *L'austérité en éducation : les écoles privées sont-elles réellement désavantagées?*

La FEEP tient à rectifier les faits

Montréal, le 13 février 2017 - La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) tient à apporter des précisions quant à la situation financière, la vocation et les critères d'admission des écoles privées du Québec, en réponse à certains constats discutables véhiculés dans une note publiée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) le 7 février 2017.

« Sur la base de données partielles et d'une analyse qui manque de rigueur, l'IRIS laisse entendre que le réseau d'établissements d'enseignement privés n'a pas souffert des récentes compressions budgétaires du gouvernement du Québec, qu'il livre une « concurrence déloyale » à l'école publique et effectue un « écrémage » des meilleurs élèves par des « tests de sélection ». Ce sont des affirmations qui ne résistent pas à l'épreuve des faits et qui, loin d'éclairer le public, contribuent simplement à renforcer des stéréotypes qui ne reflètent pas la réalité des écoles privées québécoises », souligne le président de la FEEP, Jean-Marc St-Jacques.

Une approche biaisée, selon un économiste indépendant

La FEEP a demandé à Pierre Emmanuel Paradis, président d'AppEco analyse stratégique, de se pencher sur les conclusions de l'IRIS. Dans une note d'analyse de quatre pages, l'économiste indépendant déplore l'approche « biaisée » de l'Institut, « qui teinte les faits présentés et les conclusions qui en découlent. »

M. Paradis souligne notamment que, dans son analyse comparative des réseaux privé et public, l'IRIS omet d'importantes sources de revenus, tels les taxes scolaires, la subvention pour le transport scolaire, et le service de la dette des commissions scolaires. « Il s'agit là de sommes considérables portant sur les dépenses courantes des commissions scolaires directement payées par le gouvernement. Ne pas en tenir compte ne présente qu'un portrait partiel de la situation », note-t-il.

Par ailleurs, l'analyse des revenus globaux ne prend pas en compte le nombre d'élèves, qui est pourtant un facteur fondamental des variations de revenus, ainsi que des dépenses des deux réseaux.

L'IRIS déforme ainsi la situation budgétaire des écoles privées qui ont, elles aussi, dû composer avec des compressions ces dernières années, notamment en ce qui a trait au financement du transport scolaire. « À l'instar du réseau public, les écoles privées québécoises font face à des défis financiers constants. Les établissements de la FEEP font preuve d'innovation, année après année, afin de continuer à offrir la même qualité de services à leurs élèves », mentionne le président de la FEEP, Jean-Marc St-Jacques.

Des organismes à but non lucratif

Par ailleurs, au-delà des erreurs méthodologiques, l'IRIS se livre à des affirmations trompeuses et dénature la vocation des écoles privées lorsqu'il les accuse de « concurrence déloyale » et « d'écémage » au détriment de l'école publique.

Il faut rappeler que les établissements membres de la FEEP sont des organismes à but non lucratif, qui n'ont aucune vocation commerciale, et dont la présence contribue de surcroît à diminuer le coût total de l'éducation de niveau primaire et secondaire pour le gouvernement du Québec. « Toute baisse des subventions au privé serait plus que compensée par la hausse des coûts pour le secteur public », rappelle Pierre Emmanuel Paradis.

Enfin, contrairement à la croyance entretenue par l'IRIS, il importe de rappeler que la très forte majorité des écoles privées est en mesure d'accepter tous les élèves qui en font la demande, sans discrimination envers les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (EHDA). À cet égard, la FEEP souhaite depuis plusieurs années être admissible aux subventions versées pour les élèves en difficulté, de sorte à pouvoir encore mieux répondre aux besoins particuliers de ces jeunes.

L'analyse complète de l'économiste Pierre Emmanuel Paradis peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.feep.qc.ca/Analyse_economique.cfm.

— 30 —

Pour information :

Geneviève Beauvais
Directrice des communications
Fédération des établissements d'enseignement privés du Québec
Tél. 514 381-8891 poste 238
beauvaisg@feep.qc.ca
Twitter : @LaFeep